

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

## Article 20 - MEDECINE INTERNE

§ 1<sup>er</sup>. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste dans une des disciplines relevant de la pathologie interne:

f) les prestations relevant de la spécialité en neuropsychiatrie (FM):

...

~~5613 477234 477245 \*Polygraphie (électroencéphalogramme, électrocardiogramme, résistance psycho-galvanique) avec rapport et extrait du tracé, 6 dérivations électroencéphalographiques simultanées au minimum    K    80~~

...

§ 2. Jusqu'au 31 décembre 2011 sont en tout cas considérées comme connexes à l'une des spécialités énumérées à l'article 20, § 1<sup>er</sup>, les prestations relevant des autres spécialités énumérées au même article. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les règles de connexité suivantes sont d'application :

A. En dehors des prestations mentionnées sous la propre spécialité de pathologie interne pour laquelle le médecin spécialiste est agréé, les prestations suivantes du § 1<sup>er</sup> peuvent être attestées par le médecin spécialiste à titre connexe pour les patients qu'il a en traitement dans le cadre de sa propre spécialité :

...

8. Le médecin spécialiste en psychiatrie peut également attester les prestations suivantes :

— de la rubrique f) 477050-477061, 477131-477142, ~~477234-477245~~, 477315-477326, 477330-477341, 477352-477363, 477374-477385, 477411-477422.